



DOCUMENTS REQUIS POUR UN VISA DE LONG SEJOUR « ETUDIANT »

== passage obligatoire par Campus France ==

- La présente liste COCHEE par vos soins afin de vérifier que votre dossier est complet
- La fiche de renseignements complémentaires complétée, datée et signée.
- Passeport en cours de validité : plus de 3 mois après l'entrée en France (accompagné de la photocopie des 7 premières pages)
- 1 formulaire de demande de visa long séjour dûment rempli, daté et signé
- 1 photo d'identité récente en couleur sur fond blanc non agrafée ou non collée
- Carte de séjour délivrée par la DGDI pour les étudiants étrangers
- Une lettre de motivation.
- Formulaire OFII dûment rempli.

1 – Etudiants boursiers.

- Attestation de bourse, précisant le **type de bourse**, le **montant** et la **durée d'attribution** de la bourse.
- Attestation d'inscription dans une université ou une école d'enseignement supérieur.
- Tous diplômes obtenus et justificatifs de la scolarité depuis le dernier diplôme.
- Si aucun diplôme n'a été obtenu, présenter les bulletins de notes des deux dernières années.

FRAIS DE DOSSIER : GRATUIT

2 – Etudiants non boursiers.

- Tous diplômes obtenus** et justificatifs de la scolarité depuis le dernier diplôme.
- Si aucun diplôme n'a été obtenu, présenter les bulletins de notes des deux dernières années.
- Certificat d'inscription ou de pré-inscription dans une université ou dans une école d'enseignement supérieur.
- Pour les établissements autres qu'universitaires : justificatif de paiement total ou partiel des frais de scolarité.

Justificatif des moyens de subsistance :

- ➔ attestation de virement mensuel d'un montant minimum de 615 €, établie par la banque en faveur de l'étudiant et couvrant l'année scolaire. Joindre les trois derniers bulletins de salaire de la personne ayant établi l'attestation de virement bancaire ainsi que le relevé bancaire des 3 derniers mois ;
ou,
- ➔ attestation de prise en charge d'un répondant en France (accompagnée des 3 derniers bulletins de salaire de ce répondant) ainsi que le relevé bancaire des 3 derniers mois.
- Justificatifs d'un logement (cité Universitaire, bail d'un studio, hébergement chez un particulier...).
- En cas de reprise d'études après une activité professionnelle, un curriculum vitae (C.V.) doit être joint accompagné des justificatifs (diplômes, attestation de stage ou d'emploi, ressources...).
- FRAIS DE DOSSIER : 35.000 FCFA.**

NB : Les frais engagés sont payés en espèces au moment de l'introduction de la demande de visa. Ils couvrent le traitement de la demande et **ne sont remboursables en aucun cas (refus, désistement, etc...)**.

– TRES IMPORTANT –

- 1 – Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa.
 - 2 – Les documents présentés doivent être des originaux récents et doivent tous être accompagnés d'une photocopie qui sera conservée par le Consulat. Cette liste de pièces est donnée à titre indicatif. Des documents supplémentaires pourront vous être demandés selon votre situation personnelle.
 - 3 – Comment prendre rendez-vous pour déposer son dossier de demande de visa au Consulat général.
 - si vous êtes boursier de l'Etat gabonais, le RDV au Consulat général sera pris par l'ANBG.
 - dans tous les autres cas, le RDV sera pris par Campus-France.
- NB :** ne pas se rendre au Consulat général sans RDV – ne pas prendre de RDV directement auprès du Consulat général ou par internet.
- 4 – La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier.
 - 5 – Délai minimum d'instruction du dossier : 1 semaine après le dépôt du dossier. Aucun visa n'est délivré sur le champ.